

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL n°19/25

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à quatorze heures trente, suite à une convocation en date du neuf avril deux mille vingt-cinq, les membres du Comité syndical du SCOT Plaine du Roussillon se sont réunis dans une salle de réunion de l'Agence d'urbanisme Catalane à Perpignan (9, Espace Méditerranée - 4^{ème} étage), sous la présidence de Jean-Paul BILLES, Président de l'établissement public.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 Avril 2025, le Comité syndical a été à nouveau convoqué ce jour et peut délibérer valablement sans condition de quorum (Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Etaient présents (délégués titulaires et suppléants) :

Marc BIANCHINI, Jean-Paul BILLES, Franck DADIES, Gilles FOXONET, Maya LESNE, Théophile MARTINEZ, Dominique NOGUES, Jacques PALACIN, Nathalie PINEAU, Josiane PONTICACCIA-DORR, Jean-Marc PUJOL, Louis SALA, Patrick SARDA, Thierry SOLDA, Michel THIRIET, Pascal TRAFI et Jean VILA.

Absents ayant donné procuration :

Louis ALIOT à Jacques PALACIN
Armelle REVEL-FOURCADE à Jean-Paul BILLES

Absents excusés (délégués titulaires et suppléants) :

Louis ALIOT, Marc BENASSIS, Marion BRAVO, Jean-Louis CHAMBON, Roger GARRIDO, Edmond JORDA, Stéphane LODA, Christophe MANAS, Cécile MARGAIL, Jean-Jacques MORICONI, François RALLO, Armelle REVEL-FOURCADE.

Secrétaire de séance : Dominique NOGUES.

Nombre de membres en exercice : 43
Nombre de membres présents : 17
Séance sans condition de quorum.

Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 19

Objet : Affectation du résultat 2024 au Budget primitif 2025.

Le Président rappelle que le Compte administratif 2024 présente :

- Un résultat excédentaire de 64 022.43 € pour la section de fonctionnement,
- Un résultat excédentaire de 619.62 € pour la section d'investissement.

L'exercice 2024 ne présente aucun reste à réaliser dans les sections d'investissement et de fonctionnement.

Dans le Budget Primitif 2025, il est proposé d'affecter :

- En section d'investissement : 619.62 € en recette au compte 001,
- En section de fonctionnement : 64 022.43 € en recette au compte 002.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

Après avoir entendu et approuvé ce même jour le Compte administratif de l'exercice 2024 et considérant les résultats de ce dernier conformes à ceux du Compte de Gestion du Trésorier pour le même exercice,

2

DECIDENT d'affecter dans le Budget primitif 2025 :

- En section d'investissement : 619.62 € en recette au compte 001,
- En section de fonctionnement : 64 022.43 € en recette au compte 002.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul BILLES



Certifiée exécutoire consécutivement à sa transmission en Préfecture le : **25 AVR. 2025**
Publiée électroniquement sur le site internet du Syndicat mixte le : **25 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Montpellier.

**PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES**

25 AVR. 2025

COURRIER